

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

DONS

- de Mme et M. HUVE de 850 € suite à l'installation d'une borne incendie au But. Un don d'une valeur identique a été faite au Syndicat des Eaux de la Couarde qui a fait réaliser cette installation.
- de l'association des Amis de la Maison des Traditions de 496 € correspondant aux entrées du festival rural 2018 pour participer aux animations et à la promotion de la Maison des Traditions.

MAISON DES TRADITIONS

Suite à la décision prise lors du conseil municipal du 19 octobre 2018 de lancer un appel d'offres pour recruter une équipe de scénographe/muséographe pour poursuivre le travail engagé sur le réaménagement du parcours permanent tant intérieur qu'extérieur, 3 candidats ont répondu. Après examen des offres et audition, et au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation, le groupement Eric Verrier/Sens de Visite/Nathalie Debaecker d'Orléans a été retenu pour réaliser l'étude pour un montant de 38 000 € H.T.

Pour mener à bien cette opération, étude et mise en place, estimée à 116 667 € H.T., des subventions sont sollicitées auprès de l'Europe, de l'État et du Conseil Départemental. Le plan de financement s'établirait ainsi :

Europe – Leader.....	38 266 €
Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	29 167 €
Conseil Départemental – Fonds d'Action Rural.....	24 000 €
Reste à charge pour la commune.....	25 234 €*

* A répartir sur les budgets 2019 et 2020.

ADRESSAGE

Un point d'avancement du dossier est fait :

Après une ultime rencontre avec le commercial de la Société SES, la commande va être passée pour les panneaux.

Celle pour les numéros a été signée pour un montant de 2 720 € TTC ; la livraison doit intervenir courant mai.

L'implantation des panneaux et la distribution des numéros aux habitants des différents lieux-dits s'effectuera ensuite par secteur.

PONT DES PRESLES

Le plan de financement de l'opération de reconstruction du pont mitoyen avec la commune de Pouligny-st-Martin pour un coût total estimé de 60 000 € H.T. réparti par moitié sur chaque commune, soit 30 000 € H.T. chacune, est arrêté comme suit en ce qui nous concerne :

Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action

Rural.....	15 392 €
Autofinancement.....	14 608 €

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de lancer un appel d'offres par voie dématérialisée. Pour ce faire, il est décidé de recruter un maître d'œuvre qui établira le dossier de consultation des entreprises et assurera le suivi du chantier.

Une convention avec la commune de Pouligny-st-Martin va être conclue.

Un dossier au titre de la loi sur l'eau sera déposé.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Suite à la réunion du 14 décembre 2018, à l'appel à candidatures lancé par Pôle Emploi, et après entretien de 4 personnes, l'agent d'accueil à la Maison des Traditions va être recruté à compter du 1^{er} avril pour une durée de 9 mois, sur la base de 20 h par semaine, dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence, dispositif aidé par l'État.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le dernier logement aménagé dans l'îlot de l'église va être vacant à compter du 1^{er} juillet 2019.
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Les délégués de chaque commune du bassin dont la commune fait partie se sont réunis le 19 février, les agriculteurs le 12 Mars matin, puis à nouveau les délégués l'après-midi.
- La date du 24 août 2019 est arrêtée pour la fête des voisins.
- La société AXA propose, par l'intermédiaire de la mairie, de faire une information aux habitants sur la mutuelle santé. A l'unanimité, il est décidé de ne pas engager cette démarche.
- Le suivi du balisage des sentiers de randonnées répertoriés par la Communauté de Communes sur notre commune va être réalisé par un adjoint en partenariat avec le club de marche et le groupe paysage.